



Conseil économique et social

Distr. générale
21 septembre 2016
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité directeur des capacités commerciales
et des normes

Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation

Vingt-sixième session

Genève, 30 novembre-2 décembre 2016

Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire

Rapport du Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation

Rapport sur l'état d'avancement des activités du Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation

Soumis par le Rapporteur¹

Résumé

Sont exposés dans le présent document les principaux résultats obtenus par le Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation jusqu'en septembre 2016, des détails sur les activités et réunions du Groupe d'experts, les priorités retenues ainsi qu'un plan de travail pour 2017. On trouvera en annexe le nom des personnes et des organisations qui participent aux travaux du Groupe d'experts, le texte d'un partenariat proposé pour promouvoir le recours à des outils de gestion du risque à l'appui des objectifs de développement durable, ainsi que l'ordre du jour préliminaire de la réunion que le Groupe d'experts propose de tenir en 2017.

¹ À sa vingtième session, le Groupe de travail a créé un Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation ; il en a adopté le mandat et lui a demandé de lui faire rapport sur ses activités (ECE/TRADE/C/WP.6/2010/2, par. 9).



Décision proposée

« Le Groupe de travail adopte le rapport du Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation, compte tenu de la prorogation de son mandat par le Comité exécutif de la CEE (ECE/EX/2016/L.16). Il charge le secrétariat et les coordonnateurs de continuer à rendre compte de ses activités tous les ans. Il donne pour instruction au secrétariat, si les ressources le permettent, d'organiser dans le courant de 2017 une réunion physique des membres du Groupe d'experts, avec la participation des autorités chargées de la réglementation de divers secteurs.

I. Informations générales sur le Groupe d'experts

1. Le Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation a été créé par le Groupe de travail en 2010.
2. Le Groupe d'experts a pour objectif d'améliorer la gestion du risque qui pourrait dégrader la qualité des produits et des services, ou bien causer du tort ou porter préjudice à la population, à l'environnement ainsi qu'aux biens matériels ou immatériels. Il s'emploiera à atteindre cet objectif en définissant et en faisant connaître les meilleures pratiques en matière d'utilisation des outils de gestion du risque dans les activités de réglementation et de gestion.
3. Le fonctionnement du Groupe repose sur les principes suivants :
 - Une composition large et diversifiée représentant les différentes régions géographiques et économiques ainsi que les différents domaines de compétence et intérêts des utilisateurs finals ;
 - Des séminaires en ligne organisés au moyen d'un serveur de listes électronique et d'un site Web interactif.

II. Principales activités en 2016

4. Les principaux résultats des activités du Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation pendant l'année en cours sont les suivants :

Méthodologie et recommandations

a) Élaboration d'une méthode et rédaction d'une recommandation soumise pour approbation par le Groupe de travail (voir le document ECE/CTCS/WP.6/2016/7) et visant à donner des orientations aux autorités de surveillance des marchés dans la planification des activités de surveillance sur la base d'une évaluation prédictive fondée sur les risques présentés par les produits/activités économiques relevant de leur compétence.

Mise en œuvre de recommandations et de projets sur le terrain

b) Mise en œuvre d'une nouvelle stratégie de travail pour le Groupe d'experts visant à faire de celui-ci un groupe « à la demande », et notamment :

- Invite les acteurs des processus de réglementation (par exemple les fonctionnaires chargés de la gestion du risque au sein des ministères ou des bureaux de coordination interministériels) à faire part de leurs besoins liés à l'application des outils de gestion du risque dans les cadres réglementaires ;
- Mise en place d'arrangements préliminaires pour une réunion physique des membres du Groupe d'experts, avec la participation des autorités chargées de la réglementation de divers secteurs, au cours de laquelle seront examinées les méthodes de gestion du risque appliquées dans les systèmes de réglementation pour soutenir les objectifs de développement durable. Les autorités chargées de la réglementation et les experts seront invités à recenser les domaines dans lesquels les normes de gestion du risque pourraient utilement faciliter les activités de réglementation en vue de la réalisation des objectifs de développement durable. En raison de l'intérêt manifesté à ce jour, il a été recommandé de poursuivre l'objectif 14 « Vie aquatique » car il vise un large éventail de risques environnementaux, culturels, sociaux et économiques que l'on pourrait

effectivement et efficacement gérer en appliquant des processus de gestion du risque et des normes réglementaires. On trouvera dans l'annexe 3 un ordre du jour préliminaire de la réunion proposée ;

- Préparatifs en vue de l'enregistrement d'un partenariat concernant des « services consultatifs en matière de gestion du risque » sur la plateforme en ligne gérée par le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU. Cette plateforme enregistre des partenariats multipartites ainsi que des engagements pris volontairement en faveur du développement durable. Le partenariat proposé par le Groupe d'expert a pour objet d'aider les autorités chargées de la réglementation et les organisations de normalisation à utiliser des outils de gestion du risque pour promouvoir les objectifs de développement durable (voir l'annexe III).

Contribution aux travaux d'autres organisations internationales et acteurs concernés en matière de gestion du risque

- a) Participation à l'élaboration de la méthode générale de l'Union européenne (UE) pour l'évaluation des risques (action 5 du plan d'action pluriannuel sur la surveillance des produits dans l'UE) ;
- b) Participation à l'examen entrepris par l'International Risk Governance Council (IRGC) pour comparer, différencier et concilier les méthodes de gestion du risque et de gouvernance ;
- c) Poursuite des activités de l'Équipe spéciale sur la « coopération des Nations Unies », qui a été créée dans le cadre de la norme ISO TC 292, « Sécurité et résilience ».

III. Activités importantes antérieurement à la période actuelle

5. Depuis sa création, les plus importantes réalisations du Groupe d'experts ont été les suivantes :

Méthodologie et recommandations

- a) Établissement de deux recommandations approuvées à la vingtième session annuelle du Groupe de travail en 2011 :
 - Une recommandation générale relative à l'utilisation des outils de gestion du risque dans les systèmes de réglementation (Recommandation R : Managing Risk in Regulatory Frameworks, <http://goo.gl/HTMYBQ>) ;
 - Une recommandation spécifique décrivant la manière dont les processus réglementaires peuvent contribuer à préparer aux crises et à les gérer, y compris les catastrophes (Recommandation P : Crisis Management within a Regulatory Framework, <http://goo.gl/zePK5O>) ;
- b) Publication « Risk Management in Regulatory Frameworks : Towards a Better Management of Risks », téléchargeable à l'adresse électronique suivante : <http://goo.gl/ri6D5K>, traduite en russe en 2014 ;
- c) Élaboration de supports de formation et organisation d'une session de formation sur la « Gestion du risque dans les cadres réglementaires et mise en place d'une infrastructure de qualité » à l'intention du personnel du Groupe de coopération technique de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) ;

- d) Analyse de plusieurs textes législatifs régissant le secteur des appareils électriques dans diverses juridictions du point de vue du cadre de gestion du risque (2013) ;
- e) Mise au point définitive du projet de recommandation sur l'amélioration de la cohérence de la législation relative à la gestion du risque (2014).

Mise en œuvre de recommandations et de projets sur le terrain

a) Élaboration d'une méthode d'exécution des projets sur le terrain visant à mettre en œuvre les recommandations du Groupe d'experts dans un secteur donné, et notamment, en 2015 :

- Renforcement des capacités des acteurs des processus de réglementation à recenser et gérer les risques pesant sur le secteur dans lequel ils opèrent ;
- Promotion, auprès de tous les acteurs des processus de réglementation, d'une vision commune de produits réglementaires optimaux proportionnés aux risques existants ;
- Élaboration de plans d'action visant à mettre pleinement en œuvre la méthode de gestion du risque dans un cadre réglementaire et à évaluer la réglementation en vigueur par rapport aux risques recensés ;

b) Exécution de projets de gestion des risques visant à mettre en œuvre les recommandations du Groupe d'experts dans les cadres réglementaires du Nigéria et du Malawi (2015) ;

c) Application des recommandations du Groupe d'experts aux aspects particuliers de la réduction des risques de catastrophe :

- Renforcement du partenariat avec le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNISDR) et d'autres organes du système des Nations Unies au moyen de la formation du groupe informel d'experts des normes en matière de réduction des risques de catastrophe ;
- Participation à la Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe, qui s'est tenue à Sendai (Japon) en mars 2015 ;
- Établissement d'un partenariat avec le Comité technique 292 Sécurité et résilience de l'Organisation internationale de normalisation (ISO/TC 292) et contribution à ses activités par l'intermédiaire d'une Équipe spéciale de coopération avec les Nations Unies créée sous l'égide du Comité technique et visant à contribuer à mettre en œuvre les résultats de la Conférence mondiale et d'autres résultats importants obtenus dans le cadre du système des Nations Unies ;
- Publication d'un article sur la réduction des risques de catastrophe dans la livraison d'août-septembre 2015 du magazine Focus de l'ISO (http://www.iso.org/iso/isofocus_111.pdf) ;

d) Application des recommandations du Groupe d'experts à la pratique réglementaire dans les pays suivants : Australie, Brésil (présenté à la session de 2013 du Groupe de travail), Canada, Mongolie et Nouvelle-Zélande.

Contribution aux travaux sur la gestion du risque menés par d'autres organisations internationales et acteurs concernés

a) Organisation d'un atelier sur les normes applicables à la réduction des risques de catastrophe et la responsabilisation des entreprises et des citoyens dans le cadre de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe organisée par l'UNISDR, en mai 2013 ;

- b) Application des recommandations du Groupe d'experts aux aspects particuliers de la réduction des risques de catastrophe et publication d'un document d'information sur les « Normes et mécanismes normatifs en matière de réduction des risques de catastrophe » dans l'ouvrage Réduction des risques de catastrophe : bilan mondial pour 2015, téléchargeable à l'adresse électronique suivante : <http://goo.gl/O5XpGp> ;
- c) Renforcement de la coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et établissement de liens de coopération avec la Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) ;
- d) Coopération avec le Comité technique 262 de l'ISO (Management du risque) concernant l'utilisation des bonnes pratiques du Groupe d'experts ;
- e) Participation aux travaux du Groupe de travail de l'OCDE sur la sécurité des produits de consommation, et participation à l'atelier sur l'évaluation du risque par produit (Tel-Aviv, avril 2012) ;
- f) Exécution d'activités de sensibilisation, y compris par l'intermédiaire des médias sociaux et d'une participation à la première Conférence internationale sur l'ISO 31000 (Paris, mars 2012) ;
- g) Établissement d'une coopération avec la Fédération des associations européennes de gestion du risque (FERMA), la Fédération internationale des experts comptables (IFAC) et l'Association professionnelle internationale de gestion du risque (PRMIA), ainsi que le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNISDR) et l'ONUDI.

IV. Membres et représentants

6. En septembre 2015, le Groupe comprenait 30 experts représentant les domaines de compétence suivants : planification, élaboration et application des réglementations techniques ; réduction des risques de catastrophe, continuité des opérations et gestion de la résilience ; choix et mise en œuvre des procédures d'évaluation de la conformité ; coopération entre les entreprises et les autorités responsables de la réglementation ; méthodes et normes de gestion du risque ; et gestion de projets.

7. Les travaux sont coordonnés par M. Donald Macrae et M. Valentin Nikonov. La liste des membres mise à jour est annexée au présent rapport, et peut également être consultée sur le site.

V. Résumé des séminaires en ligne et réunions

8. Des séminaires en ligne bimestriels et l'échange de données électroniques sont les moyens habituels de communication au sein du Groupe d'experts, qui a tenu sept séminaires en ligne entre août 2015 et septembre 2016.

9. Au vingt-quatrième séminaire en ligne, tenu le 8 octobre 2015, le Groupe d'experts a poursuivi l'examen des modèles de collecte de données et des outils de stockage des données aux fins de l'évaluation du risque dans les systèmes de réglementation. Valentin Nikonov (coordonnateur du Groupe d'experts) a présenté un modèle destiné à aider les autorités chargées de la réglementation à appliquer des méthodes d'apprentissage automatique et des techniques quantitatives pour hiérarchiser leurs activités en se fondant sur une analyse prédictive des risques.

10. Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie « à la demande », le Groupe d'experts a décidé d'organiser une réunion physique et, pour en établir l'ordre du jour, de prendre en compte les besoins et problèmes des autorités chargées de la réglementation lorsqu'il s'agit d'appliquer des outils de gestion du risque. Le Groupe d'experts a salué et accepté la proposition de M. Roland Cormier (membre du Groupe d'experts) de coordonner l'organisation de la réunion.

11. Au vingt-cinquième séminaire en ligne, tenu le 10 décembre 2015, le Groupe d'experts a continué à débattre des diverses façons de faire participer les autorités chargées de la réglementation à ses travaux et a commencé à examiner le projet de recommandation relatif à l'organisation d'ateliers de gestion du risque en vue de l'application de la recommandation R du Groupe d'experts. Le coordonnateur du Groupe d'experts a présenté le premier projet de recommandation, inspiré des résultats du projet mené sur le terrain au Nigéria et au Malawi.

12. Au séminaire en ligne suivant du Groupe d'experts, tenu le 18 février 2016, M^{me} Katja Modric Skrabalo, représentante de la Commission européenne a fait part aux membres du Groupe du projet de méthode générale établi par l'UE aux fins de l'évaluation des risques. Les observations des membres du Groupe d'experts ont porté sur certains domaines tels que la coopération entre les autorités de surveillance des marchés et l'administration douanière, compte tenu de la probabilité de l'occurrence d'« événements dépendants » lors de l'évaluation des risques, l'emploi de l'expression « gestion du risque » au lieu de l'expression « évaluation des risques », et le fait que la méthode d'évaluation des risques doit être prédictive. La représentante de l'UE a pris acte des observations, disant qu'elles seraient prises en compte lors de l'élaboration de la prochaine version de la méthode.

13. L'exposé de l'UE a été suivi d'un rapport présenté par M. Peter Morfee (membre du Groupe d'experts) concernant l'évolution récente du moteur d'évaluation des risques. Cet outil, élaboré par la Nouvelle-Zélande et appliqué par les autorités chargées de la réglementation de ce pays, fournit une évaluation prédictive des risques présentés par la non-conformité des produits (avant la survenue des accidents et la détermination des aspects non conformes).

14. Au vingt-septième séminaire en ligne tenu par le Groupe d'experts le 13 avril 2016, M. Peter Morfee a informé le Groupe des résultats de l'application du moteur d'évaluation des risques à une nouvelle catégorie de produits (mailles en acier). D'après les résultats, la méthode pourrait être élargie et appliquée à d'autres secteurs, et pas seulement aux équipements électriques, comme cela avait été conçu à l'origine.

15. M. Roland Cormier a présenté un document intitulé « Regulatory standards in support of the UN sustainable Development Goals 2030 : Workshop on Managing Risks in Regulatory Systems for Goals 14 : Life below Water », qui décrivait l'ordre du jour de la réunion proposée par le Groupe d'experts ainsi que les idées sous-jacentes. Le document montrait en quoi les travaux du Groupe d'experts et la norme en matière de gestion du risque pourraient aider les autorités chargées de la réglementation à atteindre les objectifs de développement durable, le centre d'intérêt étant l'Objectif 14 « Vie aquatique ». Le Groupe d'experts a accueilli avec satisfaction l'élaboration du document et a décidé de poursuivre l'organisation de la réunion.

16. M. Valentin Nikonov (coordonnateur du Groupe d'experts) a fait état des progrès réalisés dans la mise au point des outils de collecte de données en vue de l'évaluation des risques et a attiré l'attention sur la manière dont le modèle pourrait s'appliquer aux procédures de mise en conformité des importations. Il a également présenté au Groupe d'experts la publication récente ISO/ONU/CIC « ISO 31000 – Management du risque – Guide pratique pour les PME ».

17. Au vingt-huitième séminaire en ligne du Groupe d'experts, tenu le 9 juin 2016, M. Markus Krebsz et M. Roland Cormier (membres du Groupe d'experts) ont présenté les supports de commercialisation relatifs à la réunion physique, qui ont été accueillis avec satisfaction et approuvés par le Groupe. M. Cormier a indiqué que le Directeur de l'Institut des recherches sur les zones côtières (Allemagne) accueillait favorablement l'idée de tenir la réunion dans les locaux de l'Institut.

18. Au séminaire en ligne suivant, tenu le 14 juillet 2016, le Groupe d'experts a décidé d'envisager l'élaboration d'une recommandation ayant trait à la gestion du risque de non-conformité dans la surveillance des marchés, sur la base des travaux menés et présentés par le coordonnateur du Groupe d'experts en 2015-2016. Le Groupe a décidé que M. Peter Morfee, M. Paul Taylor et M. Markus Krebsz prendraient part à l'examen préliminaire du projet de recommandation, puisqu'il serait élaboré par le coordonnateur du Groupe. Le projet de recommandation a été adressé aux membres du Groupe d'experts le 4 août 2016 pour qu'ils fassent part de leurs observations.

19. Le Groupe d'experts a approuvé la version définitive de la lettre d'invitation à la réunion physique, qu'il a décidé de tenir en 2017. Il a également discuté des tâches ci-après relatives à l'organisation de la réunion : fixation des dates, établissement de la liste des invitations, enregistrement du projet sur le site Web consacré aux partenariats en matière d'objectifs de développement durable. M. Cormier et M. Krebsz sont convenus de poursuivre leur action concernant les projets à soumettre sur le site Web.

20. À son trentième séminaire en ligne, le Groupe d'experts a approuvé l'ordre du jour proposé pour la réunion physique, dont il a arrêté les dates. Le Groupe d'experts a aussi examiné la prochaine version du projet de recommandation sur le recours aux outils de gestion du risque pour hiérarchiser les contrôles de conformité et l'a approuvée pour présentation à la session annuelle du Groupe de travail.

VI. État d'avancement de la mise en œuvre du plan initial

21. Le tableau suivant fournit des renseignements sur la manière dont chacune des tâches énumérées dans le plan de travail pour 2015 (figurant dans le document ECE/TRADE/C/WP.6/2014/5) a été réalisée et quel en a été le résultat.

<i>Domaines et tâches</i>	<i>Résultats/observations</i>
Mise au point définitive d'une recommandation relative à la mise en œuvre des bonnes pratiques du Groupe d'experts dans des projets sectoriels ;	Au lieu d'une recommandation, le Groupe d'experts a décidé d'élaborer un ensemble de transparents et de modèles pour les ateliers.
Transformation en un groupe « à la demande » : recensement des besoins des acteurs du processus de réglementation liés à la gestion du risque et formulation de recommandations spécifiques ;	Le Groupe d'experts s'est employé à organiser une réunion physique ouverte aux autorités chargées de la réglementation.
Élaboration de recommandations et de méthodes concernant la mise en œuvre des technologies relatives aux données massives et à l'apprentissage automatique dans des cadres réglementaires ;	Le projet de recommandation concernant le recours aux outils de gestion prédictive du risque pour hiérarchiser les procédures de mise en conformité dans la surveillance des marchés a été élaboré.

<i>Domaines et tâches</i>	<i>Résultats/observations</i>
Promotion des travaux du Groupe d'experts, y compris au moyen de projets sur le terrain et de formations ;	Les résultats obtenus par le Groupe d'experts ont été présentés à l'occasion de plusieurs manifestations internationales.
Établissement de contacts avec d'autres organisations s'occupant de gestion du risque et renforcement des contacts existants.	Le Groupe d'experts a formulé des observations sur le projet de méthode générale d'évaluation des risques établie par l'UE.

VII. Priorités et plan pour 2016

22. Les principales priorités du Groupe d'experts au cours de l'année à venir seront les suivantes :

- a) Établir la version définitive de la recommandation ayant trait à l'utilisation d'outils de gestion prédictive du risque pour hiérarchiser les procédures de mise en conformité ;
- b) Organiser une réunion physique à participation ouverte : devenir un groupe « à la demande » ;
- c) Promouvoir les travaux du Groupe d'experts, y compris au moyen de projets sur le terrain et de formations ;
- d) Établir des contacts avec d'autres organisations s'occupant de gestion du risque et renforcer les contacts existants.

23. La réussite du projet pourrait se trouver particulièrement compromise dans les cas suivants :

- Insuffisance des fonds pour l'organisation des travaux et les activités sur le terrain ;
- Participation insuffisante des États membres.

Annexe I

Liste des membres (au 30 août 2016)

Président

Kevin Knight (Président du Comité technique TC 262 « Management du risque » de l'Organisation internationale de normalisation (ISO))

Coordonnateurs

Donald Macrae (consultant indépendant)

Valentin Nikonov (responsable de projet, Tochka)

Membres actifs

1. Florentin Blanc (Groupe de la Banque mondiale)
2. Roland Cormier (Helmholtz-Zentrum Geesthacht, Allemagne)
3. Alex Dali (Président du Global Institute for Risk Management Standards, G31000, France)
4. A.M. Dolan (Université de Toronto, Canada)
5. Graeme Drake (Comité pour l'évaluation de la conformité de l'Organisation internationale de normalisation (ISO))
6. Paul Hopkin (Institute of Risk Management, Royaume-Uni)
7. Valery Hurevich, (Institut d'État de normalisation et de certification (BelGISS), Bélarus)
8. Markus Krebsz (Risk Reward Limited, Royaume-Uni)
9. Pierre Lauquin (Groupe de la gestion des risques, Nestlé)
10. Sean MacCurtain (secrétaire du Comité pour l'évaluation de la conformité de l'Organisation internationale de normalisation (ISO))
11. Justin McCarthy (PRMIA)
12. Alpaslan Menevşe (Président du Comité technique ISO 31000, Turquie)
13. Peter Morfee (Ministère du développement économique, Nouvelle-Zélande)
14. Mikhail Rogov (RusRisk, RusHydro, Fédération de Russie)
15. Paul Taylor (Fédération européenne des associations de gestion du risque (FERMA), Royaume-Uni)
16. Simon Webb (The Nicholas Group, Royaume-Uni)

Annexe II

Partenariats en matière d'objectifs de développement (extraits) devant être soumis à :
sustainabledevelopment.un.org/partnerships.

Informations générales

Intitulé du partenariat/de l'engagement

Services consultatifs de gestion du risque concernant les systèmes de réglementation et l'élaboration de normes à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses buts et objectifs

Organisation auteur de la soumission

Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation, initiative du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation, Commission économique pour l'Europe, Genève, Suisse (Groupe d'experts de la CEE)

Partenaires – organisations, entités, réseaux d'acteurs participant à cette initiative

Helmholtz-Zentrum Geesthacht, Max-Planck-Straße 1, 21502 Geesthacht, Allemagne (entité responsable pour l'objectif de développement durable 14)

Description

Ce qui sera réalisé (100 mots au maximum).

Application d'outils de gestion du risque pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, ses buts et objectifs, de manière à protéger la population, l'environnement et les infrastructures, ainsi que les biens matériels ou immatériels des risques susceptibles de nuire à la qualité des produits, des infrastructures, des équipements et des services.

Ces résultats seront obtenus de la manière suivante :

- Renforcement des capacités des acteurs des processus de réglementation à recenser et à gérer les risques pesant sur la réalisation des objectifs de développement durable ;
- Promotion, auprès de tous les acteurs des processus de réglementation, d'une vision commune de produits réglementaires optimaux proportionnés aux risques existants ;
- Élaboration de plans d'action visant à mettre pleinement en œuvre les méthodes de gestion du risque dans un cadre réglementaire et à évaluer la réglementation en vigueur par rapport aux risques recensés ;
- Élaboration de mécanismes de coordination, notamment ceux permettant d'évaluer les incidences – comment cette initiative sera-t-elle/est-elle gérée? (400 mots au maximum).

Annexe III

Réunion consacrée aux objectifs de développement durable et aux normes réglementaires

Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation

Commission économique pour l'Europe (CEE)

Helmholtz-Zentrum Geesthacht, Geesthacht, Allemagne, 20-22 février 2017

Objectifs de la réunion :

- a) Confirmer que l'analyse des objectifs de développement durable est une méthode viable de recensement des domaines prioritaires pour l'élaboration des normes réglementaires et techniques nécessaires à la réalisation des objectifs en question ;
- b) Recenser les objectifs de développement durable auxquels serait utile une méthode de gestion du risque visant à élaborer des normes réglementaires et techniques ; et
- c) Recenser les domaines prioritaires pour l'élaboration de ces normes réglementaires et techniques.

<i>Date et heure</i>	<i>Ordre du jour</i>	<i>Élément principal</i>
Première journée		
9 heures	Introduction et remarques liminaires	
9 h 30	Structure et objectifs de l'atelier	
10 heures	Questions et débats	
10 h 30	Pause	
11 h 30	Normes de gestion du risque ISO 31000	
12 h 30	Déjeuner	
14 heures	Gestion du risque dans les cadres réglementaires	
15 heures	Pause	
15 h 30	Les normes réglementaires internationales et les objectifs de développement durable	
16 h 30	Débat en séance plénière sur l'Objectif 1	
17 heures	Fin de la journée	
Deuxième journée		
9 heures	Récapitulation des débats de la première journée	
9 h 30	Approche concernant l'Objectif 14 « Vie aquatique »	

<i>Date et heure</i>	<i>Ordre du jour</i>	<i>Élément principal</i>
10 heures	Pause	
10 h 30	Accords et mesures pertinentes concernant l'Objectif 14	
11 heures	Questions scientifiques et de politique générale issues de l'Objectif 14	
12 heures	Déjeuner	
13 h 30	Besoins potentiels en matière de normes et de critères concernant l'Objectif 14	
14 heures	Processus et capacités internationales concernant l'Objectif 14	
15 heures	Pause	
15 h 30	Vue d'ensemble des objectifs de développement durable potentiels à atteindre pour les normes réglementaires concernant l'Objectif 14	
16 h 30	Débat en séance plénière sur l'Objectif 2	
17 heures	Fin de la journée	
Troisième journée		
9 heures	Récapitulation des débats de la deuxième journée	
9 h 30	Objectifs de développement durable des Nations Unies	
10 heures	Pause	
10 h 30	Besoins en matière de gestion du risque pour les normes réglementaires concernant les objectifs de développement durable	
11 heures	Capacités institutionnelles pour les besoins en matière de politique et de normalisation	
12 heures	Déjeuner	
13 h 30	Débat en séance plénière sur l'Objectif 3	
15 heures	Pause	
15 h 30	Recommandations pour les étapes et approches à venir	
16 h 30	Fin de la réunion	

Rapports

CEE. 2012. Risk management in Regulatory Frameworks: Towards a better management of risks. ECE/TRADE/390.

http://www.unece.org/fileadmin/DAM/trade/Publications/WP6_ECE_TRADE_390.pdf.